



Ombudsman des Jeux olympiques de Vancouver 2010 : Une expérience juridico-sportive Par Yann Bernard

Février 2010



Au Jeux olympiques, les athlètes et leur garde rapprochée doivent fournir la performance de leur vie. D'innombrables facteurs peuvent les empêcher de performer au meilleur de leurs capacités. Les conflits interpersonnels au sein de l'équipe, le manque d'éthique ou même la tricherie d'adversaires ne sont pas les moindres de ces facteurs.

Depuis plusieurs années maintenant le Comité olympique canadien (COC) a adopté une stratégie qui a fait ses preuves pour diminuer ces risques : l'intégration d'un juriste et médiateur au sein de l'équipe sous le titre d'ombudsman.

C'est un grand honneur que me fait le COC en me confiant ce rôle au sein du contingent canadien qui se rendra à Vancouver prendre part aux Jeux de 2010. Il s'agit d'une fonction du plus grand intérêt pour un avocat dont une partie de la vie est vouée au sport et une opportunité de rêve de mettre sa profession au service d'une passion.

L'ombudsman a un rôle interne et un rôle externe face à l'équipe canadienne. À l'interne, il fait partie de l'équipe résidant au village olympique, participe à la vie de l'équipe et contribue à régler tout différend interne qui pourrait se présenter entre membres de la délégation ou encore entre le COC et des membres de la délégation. À cet égard, il peut agir comme médiateur ou encore aviser les dirigeants de la mission afin que les décisions qui lui apparaissent les plus équitables et appropriées soient prises. À cet égard, l'efficacité requise par le contexte olympique, les délais serrés et la nécessité de prendre à l'occasion des décisions ayant un impact très grand sur les droits des athlètes et leurs rêves sont des facteurs qui rendent le travail à la fois plus intense et plus critique.

Sur le plan externe, l'ombudsman a à représenter le contingent canadien à titre de porte-parole ou de procureur auprès de différentes instances, notamment le Tribunal arbitral du sport (TAS), en cas de différends avec des intervenants extérieurs, comme par exemple les fédérations internationales ou les délégations des autres nations engagées, dont les intérêts peuvent être contraires à ceux du Canada.

Vu sous cet angle, le rôle de l'ombudsman sert à contribuer à ce que le respect des règles et des valeurs olympiques soit assuré et que les Canadiens obtiennent l'entier mérite que leur vaut leur performance, sans interférence induue ou injuste. Dans ce cadre, l'ombudsman fait partie d'une équipe plus vaste composée à la fois des entraîneurs, du personnel des délégations et du personnel du COC dont la mission est d'assurer la meilleure performance possible des athlètes.

Ce qui m'a préparé à ce rôle est d'abord et avant tout les 25 années de compétition d'escrime aux niveaux national et international et mes 15 ans de pratique du droit administratif, du travail et du sport.

Au plan sportif, j'ai eu l'opportunité de connaître les hauts et les bas de la vie d'athlète en représentant le Canada de nombreuses années sur le circuit de la Coupe du monde au fleuret puis à l'épée. Les quatre championnats du monde et les très nombreux déplacements et tournois internationaux auxquels j'ai participé m'ont permis d'apprendre ce qu'est la vie d'athlète, de membre d'une équipe et de compétiteur. Les aspects psychologiques,

1



comportementaux et sociaux qui mènent éventuellement à des problèmes interpersonnels ou encore juridiques doivent être bien maîtrisés si l'on veut apporter une contribution significative à la prévention et au règlement de conflits possibles au sein d'une équipe aussi performante et compétitive que l'équipe olympique canadienne. Les innombrables sources de stress et de conflits potentiels ne peuvent pas être toutes anticipées et prévenues, mais la familiarisation avec leurs origines habituelles et les différents types de réactions humaines à ces stress est une qualité de base pour jouer le rôle d'ombudsman.

Bien que chaque membre de l'équipe de direction de l'équipe olympique canadienne souhaite ne jamais avoir à recourir à un tribunal ou d'autres instances pour faire trancher un litige dans lequel des Canadiens seraient impliqués, il reste que l'équipe doit être entièrement préparée à une telle éventualité afin que ne soit tolérée aucune injustice qui pourrait contribuer à faire perdre au Canada ou à l'un de ses athlètes une place ou une opportunité qui lui revient. Aussi, l'ombudsman doit contribuer à faire en sorte que l'équipe soit prête à procéder de la façon la plus complète mais la plus efficace possible à la représentation des intérêts canadiens en cas de litige sur place aux Jeux. Le mode de procédure applicable devant le TAS (dont une division ad hoc sera présente aux Jeux) s'apparente à celui des tribunaux administratifs devant lesquels plaident chaque jour de très nombreux procureurs canadiens en droit du travail et en droit administratif. Ma pratique professionnelle actuelle est à cet égard de nature à me préparer pour une bonne partie de ce défi qui sera le mien à Vancouver.

Le COC a judicieusement décidé d'impliquer l'ombudsman dans la vie quotidienne des athlètes et du personnel d'encadrement au village olympique de Vancouver. Comme cela s'est produit lorsque j'occupais le même poste aux Jeux panaméricains de Rio en 2007, une telle stratégie permet de créer des interactions et des affinités entre l'ombudsman et les premiers intéressés pouvant avoir recours à des avis et de l'aide : les athlètes, les entraîneurs et les chefs de délégation. Ainsi, l'ombudsman doit être l'une des personnes les plus faciles à joindre et à contacter sur le site du village.

L'effet direct d'une telle présence, particulièrement auprès des athlètes, permet des interventions internes rapides et préventives pour empêcher le développement de conflits pouvant interférer avec la performance.

Il est très important que les athlètes sachent exactement qui est l'ombudsman, où ils peuvent me trouver et qu'ils n'hésitent pas à communiquer avec moi dès qu'un problème commence à poindre à l'horizon. Tout autre membre de l'équipe d'encadrement peut également servir de canal de communication afin de requérir les services de l'ombudsman.

C'est un réel honneur que de pouvoir contribuer au succès des athlètes canadiens et, de cette façon, continuer un long engagement en sport amateur en troquant cette fois l'épée pour les mots.

De nombreux juristes au Canada exercent leur profession auprès d'athlètes et de membres de la communauté sportive en différentes qualités. Les gens du Centre de règlement des différends sportifs du Canada et ceux qui plaident devant eux en sont des exemples bien connus. Il me fait plaisir de penser que je représenterai aussi cette communauté de juristes en participant à ces Jeux.

Au plaisir de vous croiser à Vancouver ! ■